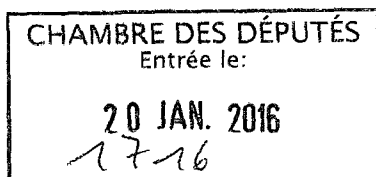


Luxembourg, le 20 janvier 2016



Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

« Il est un secret de polichinelle que le Lycée technique de Bonnevoie (LTB) touche depuis des années aux limites de ses capacités. Voilà pourquoi il est prévu de faire construire un nouveau bâtiment à côté des infrastructures existantes.

Partant, je souhaiterais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres:

Messieurs les Ministres peuvent-ils fournir des informations quant à la construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du LTB?

Où en sont les travaux préparatoires?

Est-il exact que le projet sera réalisé sous forme de « public privat parntership »? Dans l'affirmative, quelles sont les raisons pour lesquelles cette procédure a été retenue?

Dans quels délais la construction pourra-t-elle être finalisée?

Quelle sera la future affectation du bâtiment existant? »

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Claude LAMBERTY
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Réponse du Ministre du Développement durable et des Infrastructures et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N°1716 du 20 janvier 2016 de Monsieur le Député Claude Lamberty

Dans sa question parlementaire l'honorable député s'enquiert quant à la construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du Lycée technique de Bonnevoie.

Le Lycée technique de Bonnevoie (LTB) voit son effectif d'élèves augmenter d'année en année. Pour cette raison, le Gouvernement a décidé de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment scolaire pour les besoins du Lycée technique de Bonnevoie via un partenariat public-privé dit « PPP ».

En effet, le Conseil de Gouvernement a mis en place début janvier 2016 un comité de pilotage qui se compose des différents départements ministériels concernés. Ce comité de pilotage a comme mission d'assurer la gestion et le suivi de la mise en œuvre du projet pendant toute la durée de la réalisation de la nouvelle construction, c'est-à-dire de l'appel de candidatures pour la consultance jusqu'à la mise en service et la réception du nouveau bâtiment.

De même, les travaux préparatoires du comité de pilotage pour la recherche d'un consultant ayant comme mission d'assister le Gouvernement dans la réalisation de ce projet sont dans la dernière ligne droite.

Les raisons qui ont mené le Gouvernement à vouloir réaliser le nouveau bâtiment sous forme de « Public Private Partnership » s'expliquent par l'expérience positive qui a été faite lors de la construction d'infrastructures scolaires à Mersch.

En ce qui concerne la future affectation du bâtiment existant, il convient de noter qu'après la mise en service des nouvelles infrastructures du Lycée technique de Bonnevoie qui est prévue pour la rentrée scolaire 2020/2021, le bâtiment actuel du LTB sera transformé afin de pouvoir y installer le Centre National de Formation Professionnelle Continue Luxembourg-Ville.